

**DELIBERATION N° 55/2012 du 25 octobre 2012**  
**Autorisant la participation du Maire**  
**au 95<sup>ème</sup> Congrès des Maires de FRANCE à PARIS**

En sa séance du 25 octobre 2012, convoquée par Monsieur Félix FAATAU, Maire de la Commune, par lettre n° 05/CONV/CM/2012 du 17 octobre 2012, sous sa présidence, avec Monsieur OOPA Richard, secrétaire de séance nommé conformément à l'article L.2121-15 du CGCT.

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE HUAHINE,**

Ayant été régulièrement convoqué et le quorum ayant été atteint  
sous la Présidence de Monsieur Félix FATAU, Maire,

- Vu** la Loi organique n° 2004-192 du 27 Février 2004, portant statut d'autonomie de la Polynésie Française, ensemble la Loi n° 2004-193 du 27 Février 2004, complétant le statut d'autonomie de la Polynésie Française, modifiés par la Loi n° 2007-1720 du 07 Décembre 2007, tendant à renforcer la stabilité des institutions et la transparence de la vie politique en Polynésie Française ;
- Vu** les articles 8 et 15 de la Loi n° 71-1028 du 24 Décembre 1971, relative à la création et à l'organisation des Communes en Polynésie Française, et le II de l'article 9 de la Loi n° 77-1460 du 29 Décembre 1977, modifiant le régime communal en Polynésie Française ;
- Vu** l'Ordonnance n° 2007-1434 du 05 Octobre 2007, portant extension des première, deuxième et cinquième parties du Code Général des Collectivités Territoriales aux communes de la Polynésie Française, à leurs groupements et à leurs établissements publics, modifiée par la Loi n° 2007-1787 du 20 Décembre 2007, relative à la simplification du droit ;
- Vu** l'organisation du prochain et 95<sup>ème</sup> congrès de l'Association des Maires de FRANCE du 19 au 22 novembre 2012 à PARIS ;
- Vu** l'importance du thème principal « Les territoires, acteurs du monde en mutation » du Congrès des Maires ;
- Vu** les inscriptions et disponibilités budgétaires ;
- Ouï** l'exposé du Maire ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE**  
**LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE :**

- Article 1<sup>er</sup> :** Le Conseil Municipal autorise la participation du Maire au 95<sup>ème</sup> congrès de l'Association des Maires de FRANCE du 19 au 22 novembre 2012 à PARIS.
- Article 2 :** La Commune prendra en charge :
  - les frais de transport : HUAHINE - PAPEETE - HUAHINE ;
  - les frais de participation au congrès.
- Article 3 :** Une réquisition de transport HUAHINE - TAHITI - HUAHINE sur la compagnie « AIR TAHITI » et un ordre de déplacement seront remis au Maire avant son départ de HUAHINE.
- Article 4 :** Les dépenses sont imputables à l'article 6532 de la Section de Fonctionnement du Budget Communal.
- Article 5 :** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de trois (3) mois à compter de sa publication et de sa réception par la Subdivision Administrative des Iles-du-vent et des Iles-sous-le-vent.
- Article 6 :** Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée et affichée où besoin sera.

**- Extrait certifié conforme au registre des délibérations -**

Vingt huit (28) membres du Conseil Municipal étant en exercice.

Quinze (15) sont présents au moment de l'ouverture des débats du point de l'ordre du jour et présents au moment du vote :

FAATAU Félix, TANOVA Elizabette, HIRO Andréa, MAPUHI Taheta, TAIPUNU Temana, MAITERAI Richard, TAINANUARIII Joël, OOPA Richard, LEMAIRE Gaston (+ procuration 1), TEPA Eremoana, ROURA-ARU'AHII Jacques (+ procuration 2), TEFAATAUMARAMA Marietta, TEMEHARO Gyle, MALATESTE Antonio, TSING TIN Félix.

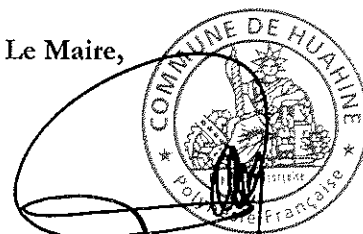
Deux élus (02) sont absents et représentés par procuration :

1 – MAI Alphonse a donné procuration à LEMAIRE Gaston  
 2 – TUFAIMEA Rehoboama (\*) a donné procuration à ROURA-ARU'AHII Jacques

Onze (11) sont absents sans avoir donné pouvoir :

LISAN Marcelin, HEIT'AA Dorida, TEREMATE Tania, LEMAIRE Gaston, HIOE Hana, LEE CHIP SAO Eric, TAAROAMEA Bruno, TSING TING Félix, MALATESTE Antonio, TUIHANI Georges.

Le Maire,



**Félix FAATAU**

<u>Indications sur le résultat du vote :</u>		<u>Contrôle a posteriori</u>	
Présents	: 15	Acte rendu exécutoire	
Votants	: 17 dont 2 pouvoirs	après réception en Subdivision	
Abstentions	: 0	le	29 OCT. 2012
Exprimés	: 17	et publication ou notification	
Votes pour	: 17	du	02 NOV. 2012
Votes contre	: 0		
La délibération est adoptée à l'unanimité des votes exprimés.		Le Maire,	
		<b>Félix FAATAU</b>	